



*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Dijon, le 10 septembre 2010

## ALERTE : COURRIERS ELECTRONIQUES FRAUDULEUX

La direction régionale des Finances publiques (DRFiP) vous informe que depuis le mois d'août, elle est de nouveau la cible d'une campagne « d'hameçonnage » virulente destinée à capter les coordonnées bancaires d'usagers par le biais de courriers électroniques frauduleux de remboursement d'impôts.

Ces courriels qui se présentent comme émanant du conciliateur fiscal ou à l'en-tête du Ministère du Budget, renvoient les usagers sur une fausse page imitant le portail « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ». Ils invitent les internautes à communiquer des informations personnelles **ainsi qu'un numéro de carte bancaire** en vue d'obtenir un remboursement d'impôt.

La direction générale des Finances publiques, totalement étrangère à cet envoi, rappelle qu'en aucun cas elle n'adresse ce type de courriel aux contribuables pour leur demander des informations. Par ailleurs, le **numéro de carte bancaire n'est jamais exigé** pour le paiement d'un impôt ou le remboursement d'un crédit d'impôt.

Vous êtes vivement invités à ne pas répondre à ces messages.

La DGFIP mène une politique active et constante contre ces pratiques illégales. Une nouvelle dénonciation des faits a été effectuée auprès du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris.

Les usagers sont en droit de porter plainte pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.